



Licenciement d'un employé incompétent

Par **grimaldi**, le 11/11/2010 à 07:19

Bonjour,

Je désire licencier un employé à qui j'ai déjà envoyé trois avertissements de travail et avec qui j'ai déjà eu deux entretiens en vue de le licencier. Cet employé réfute en bloc tout ce qui lui est reproché. De plus, il est le seul à exercer son activité dans mon entreprise, et depuis que je lui ai fait son dernier entretien; il n'arrête pas de simuler des ennuis de santé et se fait exempter de travail (arrêt de travail pour maladie...). De plus quand il est présent, il travaille au ralenti : 12 heures d'activité sur un travail facturé 5 heures....

Comment dois-je m'y prendre ?